



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Exercice 2000 : Budget Principal - Réaménagement de deux emprunts
auprès de Dexia Crédit Local de France**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200134

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Finances Ressources Financières

**Exercice 2000 : Budget Principal - Réaménagement de deux
emprunts auprès de Dexia Crédit Local de France**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années la Ville poursuit l'aménagement de sa dette, facilitant la gestion des contrats de prêt et recherchant les meilleures conditions de taux, de marge et d'amortissement, pour minimiser le poids budgétaire des annuités.

Deux emprunts du budget Principal présentent en 2000 des caractéristiques propices à un tel réaménagement, dans un contexte d'évolution des taux d'intérêt européens dans et hors la zone euro. Une étude a été menée avec le Crédit Local de France; elle a débouché sur un projet tendant à refinancer l'encours de ces deux prêts au moyen d'un prêt à taux révisable. Le premier contrat prévoyait un arbitrage le 15 avril 2000 à la fin de sa première phase. Le second contrat était bâti sur le principe de la convergence du taux du mark allemand vers le futur taux de l'euro, processus qui s'est réalisé le 1 janvier 1999. Ce mécanisme a permis de réaliser en 2 ans de l'ordre de 400.000 FF d'économie. Aujourd'hui il est possible d'actualiser le dispositif en utilisant le principe de la convergence du taux de la couronne suédoise vers le taux de l'euro, et en disposant dès la première année d'une marge négative intéressante.

Vu la proposition de Dexia Crédit Local de France en date du 29 février 2000,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de rembourser par anticipation** les emprunts Crédit Local de France désignés ci-après, finançant les investissements du budget Principal :

Dossier	N° prêt	Emprunt en FF	Durée	Encours en FF	Taux	Sortie	Durée restante
10602 A	PMTR 26 026198 01	11.754.238,92	8 ans	7.839.343,53	fixe 4,58 %	15 avril 2000	5 ans
10656	PRISMA 50 088447 01	25.000.000,00	15 ans	22.000.000,00	Libor D Mark 12 mois post fixé moins 0,31 %	1 octobre 2000	12 ans
Total		36.754.238,92		29.839.343,53			

- **décider de réaliser auprès de Dexia Crédit Local de France l'emprunt de refinancement** ainsi défini :

Dossier	Capital emprunté en FF	Taux révisable	Durée	Première échéance	Annuité
10671	29.839.343,53	Stibor SEK 12 mois post fixé moins 0,50 %, puis Euribor 12 mois préfixé + 0,10 %	12 ans en 2 phases de 4 ans puis 8 ans	1 avril 2001	Amortissement ligne à ligne du capital, reprenant celui des contrats refinancés

Le prêt est composé de deux phases dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

Les caractéristiques de la première phase sont les suivantes :

Taux d'intérêt révisable constaté selon les modalités prévues dans le contrat : il est établi à partir de l'index Stibor SEK 12 mois (taux interbancaire de la couronne suédoise offert à Stockholm), post fixé, tel que constaté 8 jours ouvrés avant chaque date d'échéance et applicable à la période d'intérêts écoulée, majoré d'une marge maximum de moins 0,50 % (- 0,50 %)

Durée de 4 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Amortissement : ligne à ligne, conforme au tableau d'amortissement annexé au contrat

Les caractéristiques de la seconde phase sont :

Taux d'intérêt révisable constaté selon les modalités prévues dans le contrat : il est établi à partir de l'index Euribor 12 mois (taux interbancaire offert dans la zone euro), pré fixé, majoré d'une marge maximum de 0,10% (+ 0,10 %)

Durée maximum de 8 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Amortissement : identique à celui de la première phase.

- **autoriser Monsieur le Maire à signer** avec Dexia Crédit Local de France le contrat de prêt de refinancement et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il est précisé que l'opération définitive ne sera conclue que si la marge sur le Stibor atteint le niveau de moins 0,50 % ou mieux (par exemple moins 0,60 %) ; l'accord sur le niveau de marge sera donné téléphoniquement au prêteur par le Secrétaire Général de la Mairie ou le Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Financières ou le Directeur des Ressources Financières, avant d'être confirmé par un écrit signé par M. le Maire.

- **décider d'inscrire au Budget Principal 2000** les crédits suivants :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
investissement	16	29.839.343,53 F	29.839.343,53 F

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)